

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Service Aménagements Routiers  
04 13 31 22 06

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ÉRIC LE DISSÈS****OBJET : Budget primitif 2020 : délégation pistes cyclables.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux pistes cyclables, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans un contexte où les déplacements deviennent de plus en plus difficiles dans les agglomérations, les modes actifs (marche, vélo...) redeviennent incitatifs en particulier pour des courts trajets. Ces modes de déplacement sont économiquement avantageux et renvoient une image positive, respectueuse de l'environnement et du cadre de vie.

La politique du Département en faveur du vélo, a été largement dynamisée par les orientations prises dans le cadre des Etats Généraux de Provence annoncées début 2016.

Entre 2015 et 2019, le Département a réalisé 29 pistes cyclables pour un montant de 15.6 millions et un linéaire de près de 38 km.

La programmation 2020 prévoit un nouveau montant de travaux de près de 10 M€ la consommation constatée en 2019 ayant été d'un peu plus de 6 M€, malgré une programmation initiale plus ambitieuse.

En effet, la réalisation de pistes en site propre doit prendre en compte les contraintes environnementales (la découverte d'espèces protégées nécessite de déposer un dossier de dérogation dit « CNPN » et l'imperméabilisation des sols implique l'élaboration de dossiers « loi sur l'eau ») ou patrimoniales (dépôt impératif d'un permis d'aménager dans un périmètre de monument historique) et nécessite parfois des acquisitions foncières qui allongent très sensiblement les délais d'études et l'obtention des autorisations nécessaires au démarrage des travaux.

L'enveloppe d'autorisation de programme est augmentée d'une nouvelle affectation de 11M€

Dans les faits, sur les 14 opérations prévues en 2020, 4 sont déjà engagées et 10 opérations nouvelles seront donc lancées. Parmi elles, retenons les plus significatives :

- la poursuite de la Méditerranéenne à vélo (EV8) entre Saint-Étienne du Grés et Tarascon et entre Saint-Rémy et Plan d'Orgon ;
- une voie cyclable sur la RD 9 à Aix en Provence ;
- la création d'une piste cyclable sur la RD 48 à Marignane avenue Raoul Salan.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, seuls les coûts d'entretien des pistes cyclables en service progressent légèrement du fait des aménagements mis en service depuis 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL